



**PRÉFÈTE  
DE LA CREUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°23-2021-080

PUBLIÉ LE 28 MAI 2021

# Sommaire

## **Préfecture de la Creuse / Bureau des Élections et de la Réglementation**

23-2021-05-25-00004 - arrêté nomination membres commission de contrôle  
listes électorales St Dizier Masbaraud V2 (1 page)

Page 3

Préfecture de la Creuse

23-2021-05-25-00004

arrêté nomination membres commission de  
contrôle listes électorales St Dizier Masbaraud  
V2

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n°  
PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE  
DES LISTES ÉLECTORALES DE LA COMMUNE DE ST DIZIER-MASBARAUD

La préfète de la Creuse

**VU** le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11, relatifs aux commissions de contrôle des listes électorales ;

**VU** le décret n° 2004-274 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Mme Virginie DARPHEUILLE en qualité de préfète de la Creuse ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 23-2020-11-16-018 portant nomination des membres de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de St Dizier-Masbaraud du 16 novembre 2021 ;

**VU** la circulaire INTA1830120J du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires ;

**VU** la proposition du maire en date du 25 mai 2021 ;

**Considérant** la désignation de Madame Elodie DUANNOY épouse MAINGOUTAUD ;

**Sur** proposition de M. le secrétaire général de la préfecture de la Creuse ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>** : Les membres de la commission de contrôle des listes électorales de la commune désignée ci-dessous, sont les suivants :

Communes	3 ELUS LISTE MAJORITAIRE		2 ELUS AUTRE LISTE	
	Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
<b>ST DIZIER-MASBARAUD</b>	Mme Elodie DUANNOY ép. MAINGOUTAUD Mme Carine PRADEAU M. Sébastien BOTON		M. Michel LAROCHE Mme Christiane DETEIX	

**ARTICLE 2** : Le secrétaire général de la préfecture de la Creuse et le maire de la commune précitée, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont un exemplaire sera transmis au maire.

Guéret, le 25 mai 2021

Pour la préfète et par délégation,  
Le secrétaire général,

Signé : Renaud NURY